Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 7 (1915)

Heft: 1

Artikel: Notre "Revue syndicale"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

SUISSE ของของของของของของของ

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6. Berne Téléphone 1808 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 Compte de chèques postaux Nº III 1366 o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:						Pa	g
1. Notre « Revue syndicale »					10		
2. La guerre mondiale et le mouvement syndica	<i>l</i> .					•	
3. Réduction des salaires	•	•	•	•		•	

Page 5. Le boycott Ormond6. Mouvement syndical international7. Divers

Notre "Revue syndicale".

Enfin, ça y est, voilà notre petite Revue qui remonte à la surface après avoir disparu pendant plusieurs mois.

Quelques mots seulement pour expliquer l'interruption brusque de notre publication mensuelle.

La déclaration de la guerre, à laquelle les organisations syndicales en Suisse n'étaient pas préparées du tout, a eu entre autres pour effet de créer un certain trouble dans le mouvement syndical de notre pays. Sans être complètement démontées, la plupart des fédérations syndicales en Suisse se trouvèrent paralysées pendant plusieurs semaines. Au début de la guerre, on ne savait pas si le secrétariat de l'Union syndicale pourrait continuer à fonctionner et dans quelles conditions.

Cependant, peu à peu, la situation s'est un peu éclaircie. Grâce à la solidarité des cheminots, des ouvriers de l'Etat et des métallurgistes, le maintien du secrétariat de l'Union syndicale était assuré. Par contre, il reste une perte de près de 16,000 francs que l'Union doit supporter, soit pour cotisations arriérées, subventions à l'Operaio ou autres avoirs que certaines fédérations doivent à l'Union.

D'autre part, il faut compter que pour l'année 1915 l'Union syndicale ne touchera pour cotisations que 15,000 francs au lieu de 35,000 francs. De sorte que, même en déduisant les 12,000 francs qu'elle ne dépense plus pour l'Operaio, il reste une perte d'environ 8000 francs sur les années précédentes. Quant à ses dettes à l'imprimerie, qui se montent à près de 11,000 francs pour l'année 1914, l'Union syndicale est obligée de les payer malgré la diminution des recettes. Ce sont là les motifs qui nous obligent de restreindre nos dépenses de tous les côtés.

De nombreux camarades, sans contester la situation difficile au point de vue financier de l'Union syndicale, n'admettent pas que les restrictions doivent se faire aux frais des publications de langue française.

Ils estiment qu'ils ont droit à ces publications, et que s'il faut restreindre, on devrait le faire un peu partout à la fois.

Ces réclamations nous ont réjouis parce qu'elles prouvent que la Revue syndicale; malgré le français plus ou moins artificiel de son texte, a su gagner quelques sympathies parmi nos camarades en Suisse romande.

Le comité de l'Union a décidé de reprendre la publication de notre Revue malgré les difficultés financières pour faire preuve d'égard et de bon vouloir vis-à-vis de nos camarades en Suisse romande.

Que l'on nous permette seulement de dire que les restrictions auxquelles nous avons dû procéder atteignent autant la Gewerkschaftliche Rundschau, qui ne paraît plus qu'à 8 ou 12 pages au lieu de 16 ou de 24 pages, le secrétariat des ouvrières, les archives centrales, bref toutes les institutions entretenues ou subventionnées par l'Union syndicale.

Finalement, il faut se rendre compte que pour les publications de l'Union syndicale, s'il faut trop les restreindre, il vaut mieux interrompre que de faire paraître une Revue trop mal con-

Espérons toutefois qu'il nous soit permis des à présent de continuer régulièrement la publication de la Revue syndicale et par cela de contribuer un peu à l'éducation et surtout à l'orientation de nos camarades en Suisse romande.

La rédaction.